
Angelo Ranaldo, membre du Conseil de banque Première élection en 2023, dernière élection en 2024

Angelo Ranaldo, Zurich, né en 1970, de nationalité suisse

- Membre du Conseil de banque
- Docteur en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg (Suisse)
- Professeur de finance et de risque systémique, Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

Conseiller économique à la BNS, conseiller scientifique pour différentes institutions étrangères ou internationales (Banque d'Angleterre, Banque des Règlements Internationaux, Banque centrale européenne et European Money Markets Institute), économiste invité à la Banque de Réserve fédérale de New York, professeur invité à l'Université de Aarhus, au Danemark, chercheur invité à la Stern School of Business de l'Université de New York.

Autres liens d'intérêts notables (état le 1^{er} mai 2024)

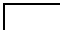


1. Membre du comité directeur (Senat) de la School of Finance, Saint-Gall
2. Senior Chair du Swiss Finance Institute, Zurich
3. Professeur titulaire à l'Université de Zurich
4. Membre du comité consultatif de la fondation Center for Innovation and Sustainability in Business CISB, Balzers

**Principaux liens d'intérêts
des membres du Conseil de banque**

Principaux liens d'intérêts des cinq dernières années (état le 1^{er} janvier)

2024	2023*	2022	2021	2020
Membre du comité directeur (Senat) de la School of Finance, Saint-Gall	Membre du comité directeur (Senat) de la School of Finance, Saint-Gall			
Senior Chair du Swiss Finance Institute, Zurich	Senior Chair du Swiss Finance Institute, Zurich			
Professeur titulaire à l'Université de Zurich	Professeur titulaire à l'Université de Zurich			

Explication du tableau:

	Lien d'intérêts d'actualité.
	Lien d'intérêts pas encore ou plus d'actualité.
	Pas encore ou plus membre du Conseil de banque.

* Dans le but de dresser une liste plus homogène des liens d'intérêts des membres du Conseil de banque, le critère de la pertinence a été plus strictement appliqué à compter du 1^{er} janvier 2023. Les liens d'intérêts considérés comme accessoires dans le cadre d'une procédure de révision interne n'apparaissent donc plus dans cette liste à compter du 1^{er} janvier 2023.